



Janvier

Le 7 : Commerce extérieur

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie modifie la formule de répartition des quotas individuels entre importateurs afin de tenir compte du coefficient de performance de chaque opérateur et de sa part de marché au cours de l'année N-1. De plus, une part de 20 % (contre 10 % dans l'ancien système) est désormais réservée à l'attention des nouveaux opérateurs à proportion de leurs demandes respectives ou selon une répartition à parts égales si le total de ces demandes excédait la part de 20 % de réserve.

Social

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie fixe un niveau de qualification minimale pour les personnels des structures des établissements d'accueil petite enfance et périscolaire et/ou des services à la personne (minima qualification de niveau 3, soit BEP ou CAP). Un référentiel qualité a aussi été mis en place pour tendre vers une amélioration continue de la prise en charge des enfants.

Le 14 : Nickel

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie autorise la société Nickel Mining Company (NMC) à céder 800 000 tonnes humides de minerai à basse teneur en nickel à la société chinoise Yichuan, par l'intermédiaire de la société Posco. Cette autorisation, accordée pour l'année 2020, concerne le minerai en provenance des centres miniers de la NMC de Ouaco, Poya, Kouaoua, Nakety, N'go et Bogota dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2 % en nickel par cargaison, et inférieures ou égales à 1,8 % en nickel en moyenne annuelle.

Le gouvernement renouvelle son autorisation délivrée à la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) de céder des produits miniers à la société japonaise Sumitomo via la société Mitsui. Cette autorisation est accordée pour dix ans et pour un tonnage annuel maximal de 575 000 tonnes humides de minerai dont les teneurs sur sec sont inférieures ou égales à 2,1 % en nickel en moyenne annuelle. Les produits miniers cédés pourront provenir des centres miniers exploités par la SMGM.

Commerce extérieur

Le gouvernement modifie le programme annuel des importations et supprime la mesure STOP qui concernait certains tubes et tuyaux souples en plastique commercialisés par la société Les Etablissements de Saint-Quentin (ESQ). En lieu et place, un quota de 70 tonnes sur deux types de tuyaux en plastique a été accordé à l'entreprise pour une durée de deux ans, ce qui correspond à 30 % des besoins du marché.

Le gouvernement interdit l'importation en Nouvelle-Calédonie d'aliments pour animaux en provenance de Chine et de Hong-Kong. Il a également interdit l'importation de jouets alimentaires à base de porc (os à mâcher et oreilles séchées) fabriqués dans des pays contaminés par la peste porcine africaine.

Transport

Trois nouveaux palangriers, commandés par la société Navimon, le premier armateur de Nouvelle-Calédonie, parviennent au port de Nouméa. Ces équipements font partie d'un programme de renouvellement de huit navires, dont deux ont été livrés en 2019 et 3 autres devraient arriver d'ici la fin de l'année 2020. Chaque unité possède une capacité de stockage de 20 tonnes et est équipée de deux cales, l'une dédiée au stockage du poisson, l'autre aux appâts. Ces navires sont destinés à la pêche à la palangre au thon et aux poissons pélagiques.

Le 17 : Nickel

Blocage du centre minier de la SLN à Thio par une fédération regroupant salariés, coutumiers et sous-traitants qui s'oppose aux mesures prises par l'entreprise pour réorganiser le temps de travail en vue d'augmenter la productivité. Ces mesures comprennent une augmentation du temps de travail à 147h00 mensuelles et le travail le dimanche. Les pertes de production attribuées à ce conflit qui a duré jusqu'au 10 février sont estimées à 40 000 tonnes de minerai.

Le 21 : Santé

Un plan d'actions est annoncé afin d'éviter l'introduction du coronavirus en Nouvelle-Calédonie. Ce plan d'actions implique un contrôle sanitaire renforcé des arrivées par voie aérienne et maritime en provenance des pays à risque avec une mise en quarantaine et un suivi médical le cas échéant. Tous les voyageurs ayant été en Chine durant les 30 derniers jours sont suivis par les services de la Dass-NC. Les travailleurs chinois font également l'objet d'une surveillance sanitaire.



Janvier

Le 31 : Commerce extérieur

Le Brexit est effectif : le Royaume Uni sort de l'Union européenne. Les territoires français deviennent les seuls territoires européens de la zone pacifique.

Nickel / Emploi

Le président du Conseil d'Administration de Vale-NC annonce la suppression d'une centaine de postes en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la réorientation stratégique de l'entreprise : cessation de son activité de raffinerie et développement de la production de NHC (Nickel Hydroxyde Cake) utilisé dans la fabrication de voitures électriques dont le secteur est jugé davantage porteur.

Février

Le 1^{er} : Prix

Entrée en vigueur de l'arrêté du gouvernement n° 2019 - 2821 du 31 décembre visant à augmenter le prix réglementé de la viande importée: +13 % sur les viandes ovines (agneau), +6 % sur les viandes bovines (bœuf et veau) et +22 % sur les viandes porcines d'après l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie.

Tourisme

Les compagnies de croisières suspendent leurs escales sur les îles de Maré et de Lifou, par mesure de précaution pour éviter l'introduction du coronavirus, et ce, malgré un renforcement des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement.

Le 4 : Prix

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie modifie l'arrêté modifié n° 2019-433/GNC du 26 février 2019 portant approbation des tarifs et redevances en matière de télécommunications et approuve les tarifs des services postaux. Les tarifs de l'internet fixe baisseront de plus de 40 % à compter du 1^{er} mars, tandis que ceux de l'affranchissement postal, qui n'ont pas évolué depuis quinze ans, augmenteront à partir du 1^{er} mai. Afin de répondre à l'évolution des usages d'internet des Calédoniens, l'OPT-NC révisé son réseau fédérateur pour permettre une baisse des tarifs proposés aux FAI de plus de 40 %, soit un prix moyen de 1 420 F.CFP par Mbits/s et augmente le débit du forfait OPTimo vers 1 Gb/s.

Concernant les services postaux, la grille tarifaire est simplifiée et les tarifs de l'affranchissement local et international sont revalorisés sur trois ans afin de permettre la continuité du service postal malgré une baisse des volumes du courrier, et de réduire de moitié le déficit de l'activité qui s'élevait en 2018 à 18 milliards de F.CFP. Ainsi, une forte hausse du tarif courrier est prévue pour 2020 (+87 % sur le timbre local moins de 20 g, soit 140 F.CFP le timbre à compter du 1^{er} mai au lieu de 75 F.CFP), puis des hausses plus modérées les années suivantes (+29 %, puis +17 %). Concernant les colis, la revalorisation des tarifs sera limitée à environ +10 %.

Le 10 et 11 : Agriculture

Cyclone Uesi : 27 communes sont sinistrées après de fortes pluies. Le 10 mars le gouvernement prend la décision de verser un acompte aux sociétaires éligibles de la caisse d'assurances mutuelle agricole (Cama) ayant déposé une déclaration de sinistre. L'acompte a été calculé sur la base de l'évaluation chiffrée de la déclaration de sinistre et correspond au maximum à 50 % du capital assuré.

Le 11 : Santé

Le gouvernement propose le premier train de mesures d'un plan pour pérenniser le régime d'assurance maladie-maternité (Ruamm) dont le déficit du budget prévisionnel 2020 est de 6,4 milliards de F.CFP et la dette de 33 milliards de F.CFP. Ces actions, principalement relatives à la maîtrise des dépenses de santé, sont en grande partie issues du plan de santé Do Kamo adopté en 2016. Différents textes d'un projet de Loi du pays ont été examinés avant dépôt au congrès, et quatre arrêtés ont été pris consistant à :

- plafonner le versement de l'indemnisation « majoration médecin référent » à 150 patients en longue maladie par médecin référent.
- encourager le centre de radiothérapie de la Nouvelle-Calédonie à développer une activité de curi-thérapie (traitement local de certains types de cancer).
- modifier le tarif applicable entre l'établissement hospitalier privé « centre de radiothérapie de Nouvelle-Calédonie » et les organismes de protection sociale.
- supprimer l'aide financière permettant aux radiologues et chirurgiens-dentistes de s'équiper en matériel de numérisation en parallèle du matériel de radiologie.
- retirer de la liste des médicaments remboursables les médicaments classés « service médical rendu (SMR) faible » par la Haute Autorité de Santé (HAS).





Février

Le 14 : Nickel

L'écossais Colin Mc Gibbon succède à la tête de la SLN au Québécois Bernard Laflamme.

Le 17 : Environnement

Arrivée de la barge grue semi-submersible construite spécialement pour le démantèlement du Kea Trader par la compagnie chinoise Shanghai Salvage Company. Ce chantier est prévu pour une durée de 2 ans.

Le 18 : Énergie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie autorise la mise en exploitation de deux nouvelles centrales photovoltaïques à Dumbéa et Païta, pour une puissance totale de 6 MWc. Ces projets se distinguent par leur caractère innovant :

- projet Nakutakoin PV : la centrale photovoltaïque au sol est accolée à une plateforme de compostage de déchets verts située sur la commune de Dumbéa. Les bénéficiaires de la centrale photovoltaïque permettront au projet global d'être viable pendant les cinq premières années, durant lesquelles l'exploitant fournira gratuitement aux agriculteurs le compost issu de la plateforme de compostage. La mutualisation de la main d'œuvre permet d'embaucher deux personnes à temps plein.
- projet Helio Inno 1 : une partie de la centrale photovoltaïque est posée en ombrière sur le parking de l'aéroport de la Tontouta, tandis que le reste des panneaux sont posés au sol à proximité. Le projet qui prévoit aussi l'implantation de deux bornes de recharge pour véhicules électriques dans le parking sera une vitrine pour afficher les ambitions de la Nouvelle-Calédonie en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

Construction

Le Congrès adopte les Lois du Pays n° 2020-4 relative à la mise en œuvre de l'obligation d'assurer le secteur de la construction et 2020-5 relative à l'expertise en assurance construction et au contrôleur technique et portant modification du titre IV du livre II du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie. Ces lois dont la mise en application est prévue pour le 1^{er} juillet 2020, ont pour objectif de sécuriser la construction par l'obligation pour les professionnels de justifier d'une expérience d'au moins 3 années ou d'un diplôme dans le domaine d'exercice et de souscrire à une assurance pour chacune des parties. Elles instaurent aussi un contrôle technique obligatoire pour les nouvelles constructions.

Le 24 : Enseignement

L'antenne de l'université située en province Nord à Koné accueille ses 70 premiers étudiants. Cet établissement, qui a été construit dans un objectif de rééquilibrage des territoires et pour une meilleure réussite universitaire, est doté d'une capacité à terme de 200 étudiants et représente un investissement de 540 millions de F.CFP.

Le 25 : Énergie

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prend un arrêté modifiant les variables de péréquation de la structure des prix de l'essence et du gazole qui est basée sur une rémunération des sociétés pétrolières en fonction de la taille de leur réseau de distribution et des coûts associés.

Environnement

Le Fonds Pacifique alloue 78 millions de F.CFP à la Nouvelle-Calédonie. Cette somme servira à financer 23 projets portant sur les thèmes de la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la prévention des risques sanitaires, l'enseignement supérieur et la culture.

Le 29 : Prix

Démarrage des soldes d'été pour une période allant jusqu'au 29 mars 2020.

Mars

Du 5 au 10 : Nickel

Nouvelle suspension de l'activité de la SLN à Thio dans le cadre du conflit qui oppose l'entreprise à une fédération d'acteurs du pays.

Le 10 : Transport

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie arrête un projet de délibération portant abrogation de la délibération n° 102 du 11 août 2005 relative à l'aide au passage aérien octroyée aux résidents de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la continuité territoriale. Le dispositif de continuité territoriale étant désormais entièrement encadré par les dispositions nationales du code des transports.



Mars**Le 10 : Énergie**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prend un arrêté ayant pour objet de définir les caractéristiques des unités de stockage centralisé d'énergie électrique afin qu'elles soient en adéquation avec le système électrique de la Nouvelle-Calédonie. Face au fort développement des fermes photovoltaïques sur le territoire, les gestionnaires de réseaux électriques de la Grande-Terre et des îles vont en effet devoir investir dans des unités de stockage de l'énergie produite.

Le 14 : Agriculture

Le Nord de la Nouvelle-Calédonie est touché par la dépression tropicale Gretel.

Le 15 : Institution

1^{er} tour des élections municipales. Le 2^e tour prévu le 22 mars sera finalement reporté dans le cadre des mesures de prévention adoptées pour éviter la propagation du virus Covid-19.

Le 16 : Santé

Le gouvernement met en place une cellule interinstitutionnelle de crise pour faire face à la propagation du coronavirus Covid-19 qui est qualifiée de pandémie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis le 11 mars. Les mesures visent à éviter l'introduction du virus sur le territoire et à s'organiser pour réagir au plus vite dès le premier cas détecté. Un protocole de gestion comprenant 4 stades suivant le niveau de propagation du virus est mis en place.

Tourisme / Transport

Diverses mesures sont prises par la cellule interinstitutionnelle de crise visant à réduire les risques d'introduction du virus sur le territoire comme l'interruption de la venue des navires de croisières en Nouvelle-Calédonie, l'interdiction des déplacements régionaux et internationaux aux agents publics de la Nouvelle-Calédonie et de ses établissements publics, la suspension des voyages scolaires à l'étranger. Les déplacements à l'extérieur pour des raisons non urgentes sont déconseillés.

Le 20 : Santé

Suite aux premiers cas de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, des mesures de confinement strict sont adoptées par la cellule interinstitutionnelle de crise, qui entreront en vigueur sur l'ensemble du territoire le 24 mars à 0h. Depuis le 20 mars toutefois, les établissements d'enseignement (de la maternelle à l'université), de même que les crèches et les établissements de loisirs (bars, restaurants, discothèques...) sont fermés.

Le 23 : Nickel

Ralentissement dans le secteur de la mine en raison de la crise du Covid-19 :

La SLN maintient sa production sans baisse, mais les exportations de minerai seront impactées par les mesures de confinement imposées aux minéraliers de retour sur le territoire.

KNS ralentit l'activité de l'usine du Koniambo - seule des opérations minimales de raffinage permettront à l'usine d'être partiellement opérationnelle.

La société Vale NC maintient sa stratégie mais produit à 50 % de sa capacité de production.

Économie

Le président du gouvernement demande à l'État une aide de 56 milliards F.CFP pour permettre à la Nouvelle-Calédonie de surmonter la crise sanitaire. Cette aide devrait contribuer à financer un plan de soutien à l'activité économique et à l'emploi : indemnisation au titre du chômage partiel, étalement des charges fiscales et sociales, aide à la trésorerie des entreprises, report des échéances bancaires...

Le 24 : Justice

La réforme du régime des peines entre en vigueur avec la détention à domicile sous surveillance électronique. L'aménagement de peines alternatives à la prison sera systématique pour des peines allant jusqu'à 6 mois.

